

Bulletin pour le Syndicalisme de Classe et de Masse

Numéro 1 Septembre 2007 0,50€

SOMMAIRE

Résolution du 1^{er} Forum pour un Syndicalisme de Classe et de Masse adoptée le 26 mai 2007	- - - - -	p.2
Tract commun du 31 juillet 2007 : Non au projet de loi sur le « service minimum » !	- - - - -	p.3
Flexisécurité et sécurité sociale professionnelle	- - - - -	p.4
Réécriture du Code du Travail	- - - - -	p.5
Grève exemplaire des ouvriers de PSA Citroën Aulnay	- - - - -	p.6
Virgin : la culture de la répression	- - - - -	p.6
Les franchises médicales : la santé au pilon	- - - - -	p.7
Pour une université critique et populaire : gratuite, laïque, de qualité et ouverte à tous ! Abrogation de la loi Pécresse !	- - - - -	p.8
Loi sur l'immigration : déni de droit, stigmatisations racistes et trompe l'œil idéologique pour diviser les travailleurs !	- - - - -	p.9
Régularisation sans condition de tous les sans-papiers !	- - - - -	p.10
Syndicalisme international : la voix de leurs maîtres-	- - - - -	p.11
Contre l'oppression des peuples et les guerres impérialistes !	- - - - -	p.12

Syndicats et collectifs de militants syndicaux éditeurs du Bulletin du Forum du Syndicalisme de Classe et de Masse :

- *Continuer la CGT (CL-CGT)*. Tél. : 06 08 03 51 88 — Site : <http://assoc.wanadoo.fr/continuer.la.cgt>
- *Comité pour un Courant Intersyndical Lutte de classe Anti-bureaucratique (CILCA)*. Tél. : 06 66 25 16 65 — Site : <http://courantintersyndical.free.fr>
- *Collectif Unitaire pour un Front Syndical de Lutte de classe (CUFSC)*. Tél. : 02 37 36 44 61 — Site : <http://collectif-syndical-classe.over-blog.com>
- *Collectif Général des Travailleurs (CGT-E) Dalkia*. Tél. : 01 74 61 19 51 — Site : <http://www.cgtedalkia.com>
- *Blog Où va la CGT ?* Site : <http://ouvalacgt.over-blog.com>
- *FSE (Fédération Syndicale Étudiante)*. Tél. : 06 60 35 48 85 — Site national : <http://www.luttes-etudiantes.com> ; fse.relations@luttes-etudiantes.com

Résolution du 1er Forum « Pour un Syndicalisme de Classe et de Masse » organisé à Paris samedi 26 mai 2007

Adoptée par 150 militants syndicaux rassemblés en « Forum pour un Syndicalisme de Classe et de Masse », le 26 mai 2007 à Paris, à l'initiative des collectifs syndicaux CL CGT, CUFSC, CGT-E DALKIA, CILCA, Blog Où Va La CGT, FSE Paris I-IV, avec le soutien du collectif CGT des Métallos du Nord.

Après avoir procédé à une analyse approfondie de la situation du mouvement social et syndical, les militants syndicaux réunis au Forum **déclarent** :

1. Renforcer la concertation et la coordination des pôles d'opposition et de résistance (syndicats de base, UL, UD de la CGT et d'autres syndicats, collectifs, militants) afin de constituer un **regroupement pour le syndicalisme de classe et de masse contre la collaboration de classe du « syndicalisme rassemblé », d'accompagnement des politiques capitalistes nationales, européennes et internationales**. Ce regroupement, **identifié par une adresse postale et une adresse électronique, a pour but de** :
 - Redonner confiance aux travailleurs dans leur capacité d'action contre les agressions des patrons et de l'Etat capitaliste, pour la défense des acquis de 1936, 1945 et 1968, et pour la conquête de nouveaux droits
 - **populariser l'arme de la grève comme moyen de lutte pour la défense des intérêts matériels et moraux immédiats des travailleurs, mais aussi pour ouvrir des perspectives anti-capitalistes**
 - Renforcer le courant syndical de classe et de masse au sein des syndicats, jusqu'à la refondation d'une centrale ouvrière de lutte de classe, unifiée et démocratique, renouant avec les principes qui ont présidé à la création de la CGT
 - Lutter contre la criminalisation de l'activité syndicale, des militants syndicaux et associatifs, pour la défense des jeunes poursuivis en justice suite aux diverses mobilisations.
2. Organiser une campagne nationale **contre la Sécurité Sociale Professionnelle, pour la défense du droit de grève, contre le contrat unique de travail**, et autres projets de SARKOZY et du MEDEF.
3. Renforcer la solidarité anti-impérialiste et d'exercer une vigilance accrue sur le syndicalisme international, notamment vis-à-vis de CES et de la CSI, organisations auxiliaires de l'UE et de l'impérialisme.
4. Editer et de diffuser régulièrement un **bulletin de liaison** - en version papier et par voie électronique - pour :
 - populariser les luttes et contribuer à organiser la solidarité militante et financière avec les travailleurs en grève
 - favoriser la convergence inter-professionnelle des luttes, contre la dispersion des luttes encouragée par les directions syndicales collaboratrices de classe
 - diffuser des matériaux d'analyse et d'éducation syndicale sur des bases de classe, des contributions et échanges entre collectifs et militants pour contrer le travail de déséducation marqué par l'esprit d'accompagnement et de capitulation.
5. Elaborer, avec les travailleurs en lutte (salariés en activité du privé et du public, privés d'emploi, retraités), une **plateforme syndicale** comme outil de défense des acquis et de conquête de nouveaux droits, mais aussi comme base d'un **programme revendicatif national et unificateur** des luttes pour défendre des intérêts et aspirations convergentes : salaires, conditions de travail, retraites, défense de l'emploi, lutte contre le chômage et la précarité, refus des licenciements, lutte contre le racisme, refus des privatisations, refus des guerres impérialistes.
6. **Organiser un second Forum du Syndicalisme de Lutte de Classe et de Masse avant fin 2007.**

NON AU PROJET DE LOI SUR LE « SERVICE MINIMUM » : LE DROIT DE GRÈVE NE SE NÉGOCIE PAS !

Tract commun de Continuer la CGT (CL-CGT), Comité pour un Courant Intersyndical Lutte de classe Anti-bureaucratique (CILCA), Collectif Unitaire pour un Front Syndical de Lutte de classe (CUFSC), Collectif Général des Travailleurs (CGT-E) Dalkia, Blog Où va la CGT ?, Fédération Syndicale Etudiante (FSE)

Un projet de loi inacceptable

Le projet de loi prévoit diverses nouvelles mesures applicables aux entreprises de transport (sûrement dans un premier temps), pour encore restreindre le droit de grève.

- Délai de prévenance et « obligation de négocier » qui imposent un délai pouvant aller jusqu'à 11 jours entre l'appel à la grève et son déclenchement. Interdiction des préavis successifs sur le même sujet.
- Obligation de se déclarer gréviste deux jours avant, au risque de sanctions pour les salariés.
- Possibilité pour la direction ou un syndicat non gréviste d'organiser une consultation après 8 jours de grève, pour en contester la validité.
- Renvoi des discussions à des « négociations » entreprise par entreprise, ou secteur par secteur.

Autrement dit, si la loi est appliquée strictement, il va être encore plus difficile de faire grève, et les conflits risquent fort d'être rapidement déclarés illégaux. C'est le retour 150 ans en arrière.

Un objectif à double détente

L'objectif immédiat est évidemment de préparer la remise en cause des régimes spéciaux de retraite dans les transports, encore à 37,5 années de cotisation, en cherchant à tout prix à éviter de renouveler la grande grève de 1995 qui était partie sur le même sujet.

Mais l'objectif plus large est d'accentuer la pression sur le droit de grève, d'abord dans les transports, puis dans tout le secteur public (Fillon veut que la prochaine cible soit l'Éducation nationale), mais aussi dans le privé. L'heure est à la multiplication des conflits, des grèves qui peuvent être dures, comme les six semaines à PSA Citroën Aulnay. Or les exigences du capitalisme mondialisé poussent à toujours plus de restructurations, dans le privé comme dans la fonction publique ou le secteur nationalisé.

Il y avait déjà la loi Perben et la journée de grève indivisible dans le public, l'évacuation des usines occupées au nom de la liberté du travail dans le privé, il faut maintenant accentuer la pression, déclarer la grève illégale, comme en Allemagne, aux États-Unis ou ailleurs, pour permettre les hausses de productivité exigées par le capitalisme.

C'est le sens profond de cette nouvelle attaque contre le droit de grève : c'est pourquoi elle nous concerne tous.

Une question cruciale pour tous les travailleurs

On entend certains dirigeants syndicaux affirmer qu'il s'agit d'une loi « inutile et provocatrice ». Rien de plus faux. Pour les bourgeois, c'est une loi tout à fait utile et réfléchie.

D'autres nous disent qu'il n'y a pas que le droit de grève, que nous avons d'autres moyens de lutte à notre disposition. Depuis l'apparition du mouvement ouvrier organisé, la grève est le moyen privilégié d'action de la classe ouvrière et des travailleurs. C'est une forme de lutte collective, radicale, qui touche le capital là où ça fait mal, à la production. C'est pour cela que les patrons voudraient l'interdire, non par souci des « usagers » ! Si les patrons et le gouvernement voulaient améliorer les services publics, ils cesseraient de les démanteler au nom de la rentabilité, ils embaucheraient massivement les personnels nécessaires, ils remplaceraient les matériels vétustes (par exemple les trains de banlieue) !

Défendons le droit de grève !

Défendre le droit de grève, pour tous, sans aucune restriction, c'est défendre un droit qui a permis d'arracher la plupart de nos acquis. C'est refuser d'être un peu plus soumis à l'exploitation. C'est défendre notre organisation de classe, nos moyens de lutte. C'est préparer au mieux la nécessaire contre-offensive pour les salaires et l'emploi, contre la précarité et la pénibilité.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter que les principales directions syndicales aillent « négocier » notre droit de grève avec le gouvernement. Nous ne pouvons pas accepter qu'elles renvoient à des « négociations » entreprise par entreprise, chacun chez soi, isolé, sans rapport de force collectif. Au contraire, tous les syndicats et tous les syndicalistes dignes de ce nom doivent refuser toute restriction du droit de grève, préparer et appeler à une puissante mobilisation pour défendre le droit de grève. Une victoire de Sarkozy sur cette question décisive décuplerait la violence des autres attaques en préparation (contre le droit à la santé, contre le contrat de travail à durée indéterminée, contre les immigrés, etc.). C'est pourquoi les collectifs syndicaux et syndicats organisateurs du Forum du Syndicalisme de Classe et de Masse ont décidé de s'unir pour aider les travailleurs à se défendre et de participer aux rassemblements du 31/07 :

Non au service minimum ! Aucune restriction au droit de grève !

Oui à l'organisation et la lutte des travailleurs contre l'exploitation et contre le gouvernement !

Flexisécurité, sécurité sociale professionnelle (SSP) et casse du droit du travail

Après plusieurs années de privatisations et de contre-réformes sur les retraites, la sécu, les assedic, alors que l'offensive euro formatée casse les statuts de la Fonction Publique et les diplômes nationaux ... le grand capital se sent désormais en mesure d'engager une nouvelle étape, une rupture sur le modèle anglo-saxon, afin d'en finir avec les garanties collectives que les travailleurs, nombreux à être organisés dans des syndicats de classe, avaient pu arracher au prix de luttes déterminées.

Au niveau européen, cette exigence est reprise dans le tout récent livre vert de l'UE *Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXIème siècle* qui pose la problématique en ces termes assez explicites : "comment combiner des formes nouvelles plus flexibles de travail avec un minimum de droits sociaux" ?

En bref, il s'agit de contre-réformer le droit du travail pour permettre aux entreprises d'embaucher et de licencier comme elles l'entendent - et dans le même temps de réduire le prix de la force de travail en faisant prendre en charge par l'impôt l'essentiel des allocations-chômage. Un tel projet de précarisation générale du salariat étant difficilement vendable, il est accompagné de l'idée que les salariés pourraient y être gagnants eux-aussi par un système de sécurité sociale professionnelle. C'est ce qu'on appelle la flexisécurité, c'est-à-dire officiellement, la flexibilité pour les entreprises et la sécurité pour les salariés.

Voici à ce sujet ce que déclarait Chirac fin 2006 devant le conseil économique et social :

« Il faut placer les partenaires sociaux au cœur de l'élaboration des normes et des réformes sociales. Nos entreprises ont absolument besoin de plus de souplesse. Cela ne doit pas se traduire par plus de précarité pour les salariés, mais au contraire par des sécurités nouvelles. Il faut poursuivre la modernisation du code du travail et mettre en place une véritable Sécurité sociale professionnelle qui devra accompagner chaque Française et chaque Français tout au long de sa vie professionnelle.

Pour cela, poursuivait Chirac, il faut sortir de la logique du conflit et fonder une culture de la négociation, du compromis, de la responsabilité. Ma conviction, concluait Chirac c'est que chacun - État, syndicats, organisations patronales - est désormais prêt à s'engager plus encore qu'aujourd'hui et à se remettre en question. »

Chirac avait entièrement raison en affirmant qu'État, syndicats, patronat – étaient désormais prêt à s'engager dans la négociation, le compromis, et la prétendue responsabilité. Il y a accord de fond sur la sécurité sociale professionnelle (SSP), qui n'est au fond que le cache-sexe d'une précarité et d'une flexibilité exigée par le fonctionnement capitaliste et présentée comme l'horizon indépassable de la modernité.

Car du côté étatique et patronal, avec Sarkozy et sa rupture thatchérienne, la sécurité sociale professionnelle est un élément central de la casse du droit du travail français qui doit commencer par la limitation du droit de grève et comprendra entre autres le contrat de travail unique (fin du CDI remplacé par un CNE généralisé), le nettoyage patronal du reste du code du travail et la fusion ANPE-UNEDIC en même temps que l'externalisation des services de placement.

Du côté des organisations syndicales, à la CFDT, on trouve presque trop sociale la proposition de SSP de Sarkozy qui promet le maintien du contrat de travail (le nouveau) après licenciement et on propose plutôt, sentons la nuance, la sécurisation des parcours professionnels.

Quant à la CGT, la « sécurité sociale professionnelle » est tout simplement devenue l'axe revendicatif stratégique de la direction confédérale qui n'a pas ménagé ces efforts pour la populariser. Pour JC Le Duigou, « *il n'est pas question d'ignorer la contrainte de compétitivité des entreprises ni la nécessaire flexibilité du travail* ». L'idée « *d'interdiction des licenciements* » est de ce point de vue ni réaliste, ni ambitieuse. Il faut être beaucoup plus ambitieux et créer un droit d'intégration dans l'emploi. » Avec la SSP, « *l'objectif visé par la Cgt est donc que tout salarié, dès la première recherche d'emploi, bénéficie, quelles que soient les circonstances, d'un ensemble de droits individuels, opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre.* »

Pour la direction CGT, il ne s'agit donc plus de s'opposer à la précarité, aux restructurations et aux délocalisations qui résultent du système capitaliste mais de prendre acte des évolutions de celui-ci et de proposer au mieux de « limiter les dégâts » pour les travailleurs, au pire de faciliter les évolutions nécessaires pour les grandes entreprises.

Au fond, la position fondamentale de la direction CGT est désormais que le capitalisme est l'horizon indépassable de l'humanité et que l'action syndicale doit tenter de convaincre les patrons que cela peut-être leur intérêt que

d'améliorer la condition des salariés (bonne gouvernance, responsabilité sociale des entreprises...). Mais à partir du moment où elle a choisi de ne plus remettre en cause le système capitaliste, la direction confédérale en est désormais réduite à accompagner chacune des régressions et à reculer constamment les objectifs du mouvement populaire. Au nom de la réalité indépensable du système capitaliste, elle en vient à défendre les seules revendications compatibles avec les exigences du capital et elle abandonne les revendications réelles des travailleurs.

Ainsi, en insistant, à travers la SSP, sur les droits individuels des salariés transférables d'entreprises en entreprises, l'état-major CGT accepte l'individualisation des parcours et des contrats de travail et donc l'éclatement des statuts et des conventions collectives. Il se prépare à accompagner, sous couvert de « modernité », un recul considérable pour les travailleurs qui ont lutté pendant des décennies pour échapper au rapport individuel patron/salarié et arracher des garanties collectives ; il affaiblit du même coup les revendications et les luttes bien réelles des salariés et des syndicats CGT qui se battent tous les jours contre les délocalisations, contre les suppressions d'emplois et les fermetures d'usines et se dressent au quotidien (consciemment ou non) contre le fonctionnement capitaliste.

Réécriture du Code du Travail :

Non à la casse des droits sociaux ! Défense du Contrat de travail à Durée Indéterminée et des protections légales et conventionnelles ! Pour la défense des acquis et la conquête de nouveaux droits !

Bref Historique :

- **2004** : Fillon (ministre des Affaires Sociales) passe commande auprès de De Virville - réactionnaire notoire, membre de l'exécutif du MEDEF, DRH de Renault – d'un rapport pour « moderniser » le Code du Travail
- **Février 2005** : Gérard Larcher (ministre du Travail) met en place une commission de technocrates (contrôlée par l'UMP et le MEDEF) pour réécrire et reclasser les 3851 articles du Code du Travail.
- **Décembre 2006** : mobilisation anti-CPE oblige, De Villepin propose (quasi-clandestinement) un article dans la loi sur la participation et l'intéressement pour reporter le délai de promulgation du nouveau code à fin septembre 2007 (initialement prévue en octobre 2006)
- **Mars 2007** : ordonnance pour passer en force et habiliter le gouvernement à promulguer la recodification de la partie législative du Code du Travail pour application fin 2007

L'objectif de la classe patronale et de l'Etat capitaliste est clair : désarmer la classe ouvrière et libérer les capitalistes de leurs obligations légales à l'égard des salariés. En illustration de cet objectif de classe, quelques une des principales modifications :

- **La grève (les conflits collectifs) et les conflits individuels** composaient un Livre (avec 2 Titres) : ce Livre est supprimé et ses dispositions intégrées dans la partie relative à la négociation collective pour les conflits collectifs (et la grève), et, pour les conflits individuels, dans la partie relative au contrat de travail et aux prud'hommes (en attendant l'introduction de procédures d'arbitrages sur le modèle états-unien !). La grève n'est plus un mode de règlement des conflits : encadrée par des procédures (de service minimum notamment), elle ne peut qu'être limitée comme le veulent le patronat et l'UE !

- **La durée du travail** est déclassée du Livre « Réglementation du travail » (relatif aux conditions de travail, intégrant l'aspect du repos nécessaire pour les travailleurs) vers la partie consacrée au salaire : donc traitée sous l'angle du coût et de la compétitivité pour l'employeur. Comme le veut le MEDEF !

- **Le salaire**, sorti du Livre « Conventions relatives au travail », est désormais regroupé avec les dispositifs d'intéressement et d'épargne salariale du Livre « Représentation du personnel ». On ne parle plus de salaire, mais de revenu global, l'insécurité économique du salarié et les cotisations sociales étant reportées sur ... les contribuables salariés !

- **Le licenciement économique** (que le MEDEF avait proposé de définir comme « une suppression d'emploi destinée à rétablir, à sauvegarder ou à améliorer la compétitivité de l'entreprise » !) est déclassé du Livre « Placement et Emploi » pour être intégré dans la partie « Contrat de travail ». Laquelle partie regroupe désormais les dispositions relatives au CDI avec celles des contrats CDD, sans doute en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau **contrat unique de travail** (voir *infra*). Cette contractualisation aboutit à sécuriser le patron en rendant moins cher et moins risqué le licenciement, fragilise les salariés en amoindrissant leurs capacités de contrôle et d'opposition aux licenciements et en les obligeant à accepter des parcours professionnels « gruyère » proposés par un service public de l'emploi fortement réduit et contrôlé par les patrons.

- **Le travail précaire des jeunes** est justifié et légitimé par le nouveau Code du Travail et consigné dans le chapitre « différences de traitements autorisées » (Livre I, Titre III).

- **Le travail illégal** est déclassé et intégré dans la partie relative au contrôle et à l'Inspection du Travail. Ce n'est donc plus un problème de droit, mais d'administration du travail (des flux migratoires notamment) par une Inspection du Travail par ailleurs bien déstructurée et affaiblie par la création de « services déconcentrés » ! Ces propositions montrent que les intérêts des capitalistes et ceux de la classe ouvrière sont inconciliables. Comme elles montrent que l'Etat capitaliste ne peut être un arbitre entre les classes. Négocier ce projet revient à faire du commerce de classe et servir au final les intérêts des capitalistes. Si la lutte syndicale quotidienne pour se défendre contre le capitalisme est indispensable, il reste que l'amélioration durable du sort de la classe ouvrière est étroitement liée à l'ouverture de perspectives de lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme !

GREVE EXEMPLAIRE DES OUVRIERS DE PSA CITROEN AULNAY

Au printemps dernier, une partie des ouvriers de PSA Citroën Aulnay a mené une grève exemplaire de près de six semaines.

Exemplaire par les revendications, définies sans concessions par rapport aux seules exigences des travailleurs :

- 300 euros pour tous, et pas une augmentation en pourcentage, c'est une revendication égalitaire.
- Un salaire minimum à 1500 euros **nets** et pas 1500 bruts, pour affirmer que c'est cela le minimum vital pour un budget ouvrier.
- Embauche des précaires, il y a encore plus de 600 intérimaires sur le site.
- La retraite à 55 ans, c'était la reconnaissance que le travail à la chaîne est un travail proprement inhumain, destructeur physiquement et moralement et qu'il faut réparation.

Exemplaire par l'organisation de la grève : assemblées générales quotidiennes qui prenaient les décisions sur propositions du comité de grève, journal de grève quotidien, manifestations et interventions au siège de PSA et pour populariser le mouvement...

Exemplaire par la popularité et les tentatives d'élargissement. Les grévistes n'ont cessé de s'adresser aux non grévistes, aux autres usines de PSA, ils ont organisé des collectes militantes dans une cinquantaine d'entreprises du département et bien au-delà qui ont permis de récolter près de 200 000 euros !

A l'heure où de nouvelles menaces s'accumulent sur l'usine avec l'annonce de la fermeture d'une des deux chaînes de montage et de la restructuration qui suivra (travail de nuit, VSD, licenciement probable des intérimaires), nous affirmons à nouveau notre soutien à nos camarades de PSA Aulnay

Pas un seul licenciement ! Embauche des intérimaires !

VIRGIN : LA CULTURE DE LA RÉPRESSION

Tout le monde connaissait VIRGIN pour le combat acharné de sa direction en faveur du travail le dimanche, au mépris du droit au repos hebdomadaire des salariés. Mais c'est aussi la répression antisyndicale qui caractérise la politique de sa direction au niveau des différents sites :

- En 2004 un délégué CGT est licencié pour « harcèlement moral envers la direction » avec l'accord du ministère du travail
- En 2005 un candidat CGT est licencié pour « avoir mangé la part de pizza d'une collègue »
- En décembre 2006, Amandine, conseillère du salarié Solidaires est licenciée, sans autorisation de l'inspection du travail. La lutte continue pour sa réintégration (manifestations devant VIRGIN 8 Bd Montmartre tous les vendredi).
- En 2007, Sylvain (délégué syndical SUD), puis Laurent (secrétaire du syndicat SUD) sont mis à pied 3 jours sur le site du centre commercial SQY OUEST de St Quentin en Yvelines. Sylvain est expulsé du centre commercial par les vigiles alors qu'il distribuait des tracts syndicaux et Laurent est convoqué par la police, suite à une plainte pour « menaces » de la DRH.

Le 6 juillet un rassemblement unitaire à l'appel de syndicats, de partis ouvriers et d'associations a eu lieu à l'intérieur du centre commercial, sans que la direction n'ose faire intervenir les vigiles, pour exiger l'arrêt et l'annulation de toutes les sanctions contre les militants syndicalistes.

Les franchises médicales : la santé au pilon

Le spectre de franchises sur les remboursements de soins n'est pas une idée nouvelle puisque c'est dès 2004 que Douste-Blazy l'avait agité devant les Français, comme moyen de « sauver » le système de protection sociale.

C'est Sarkozy, alors ministre des finances, qui en était l'instigateur puisqu'il écrivait dès 2001 : « *Je crois utile qu'un système de franchise soit mis en place comme pour tout processus d'assurance. Ainsi les 500 premiers francs [76,22 €] de dépenses de santé annuelles des assurés sociaux ne seraient pas remboursés, afin de responsabiliser ceux-ci.* » À la convention Santé de l'UMP, en juin 2006, après l'habituel couplet sur les abus et les fraudes, Sarkozy remettait ça et posait la question : « *Y a-t-il une seule assurance sans franchise ?* »

Aujourd'hui, Fillon en remet une couche en déclarant : « *Comment comprendre que le paiement d'une franchise soit insupportable dans le domaine de la santé alors qu'une charge de plusieurs centaines d'euros par an pour la téléphonie mobile ou l'abonnement Internet ne pose pas de question ?* », comparant sans vergogne la santé des malades à la téléphonie mobile, conformément au grand rêve de l'Organisation Mondiale du Commerce

Escamotant le principe qui régit la Sécurité sociale, la « solidarité », ils traitent la protection sociale comme une simple question d'assurance commerciale, la santé comme une marchandise et cherchent donc à inculquer cette idée simpliste : si les dépenses de santé augmentent, c'est la faute des patients ! Il faut donc les « responsabiliser », c'est-à-dire les pénaliser financièrement pour « qu'ils consomment moins ».

C'est donc au nom des exigences du Medef et de l'UE que le gouvernement veut mettre en place dès 2008 trois franchises supplémentaires, c'est-à-dire le non-remboursement des frais médicaux en dessous d'un certain seuil : 50 centimes par boîte de médicament, 50 centimes pour chaque acte paramédical et deux euros pour chaque recours à un transport sanitaire (ambulance). Le cumul de ces franchises est fixé à 50 euros par assuré social et par an. Pour mieux jouer leur rôle de dissuasion, ces franchises ne seraient en principe pas remboursables par les assurances complémentaires, sauf si elles décident une surcotisation. **Une fois de plus, c'est l'accès aux soins pour tous qui est remis en question :**

- Ces nouvelles franchises s'ajouteront à la contribution d'un euro sur chaque acte médical, au forfait de 18 € sur les actes chirurgicaux supérieurs à 90 €, à l'augmentation du forfait hospitalier, aux dépassements d'honoraires, aux déremboursements de nombreux médicaments, au ticket modérateur...
- Elles s'appliqueront de façon identique pour tous (sauf aux femmes enceintes, aux enfants et aux bénéficiaires de la CMU) : dans une France où vivent plus de 3 millions de chômeurs et 7 millions de travailleurs pauvres, elles pénaliseront donc en priorité les patients aux revenus les plus modestes, aggravant les difficultés d'accès aux soins.
- Elles dissuaderont les patients de se faire soigner pour des maladies apparemment peu sévères, mais qui, faute de soins, risquent de s'aggraver. En reportant à plus tard les actes de prévention, c'est une menace sur l'accès aux soins primaires et sur la santé publique.
- Elles remettront en cause le tiers payant : les patients devront faire intégralement « l'avance des frais », ce qui constituera un obstacle supplémentaire à l'accès aux soins des plus modestes.
- Elles augmenteront si les dépenses de santé augmentent, comme Sarkozy ne s'en est pas caché : c'est la porte ouverte à l'escalade, comme pour le forfait hospitalier qui n'a cessé d'augmenter depuis son instauration en 1982.

La responsabilisation étant un prétexte, **c'est de culpabilisation des malades qu'il faut parler.** Le gouvernement voudrait s'appuyer sur la suspicion de « l'autre », entériner l'idée que certains « profitent », c'est-à-dire « abusent » du système de protection sociale, pour faire passer cette mesure réactionnaire. Il s'inscrit dans une stratégie consistant à dresser les uns contre les autres, génératrice de tensions sociales, racistes...

Laisser passer l'instauration de ces franchises aurait des effets désastreux pour les assurés sociaux et participerait à la **remise en cause du régime de la Sécurité sociale**, dans lequel « chacun cotise selon son revenu et est soigné selon son état de santé ». Cela ouvrirait en grand la porte de sa **privatisation**.

Certes, **on nous parle du « trou de la Sécu ».** Alors que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2007 tablait sur un déficit de 8 milliards d'euros, il sera en réalité de 12 milliards. Mais **ce déficit est fabriqué, dû aux exonérations de cotisations sociales patronales (véritables subventions de l'État au profit privé) qui augmentent chaque année.** En 2006, ces pertes de recettes s'élevaient à près de 25 milliards d'euros, soit + 12 % par rapport à 2005 ! Ces exonérations représentent un coût de plus en plus écrasant pour la collectivité, car leur financement est, dans tous les cas, transféré sur les ménages. En effet, même quand l'État paie à la place des

entreprises les exonérations sociales qui leur ont été accordées, il le fait à partir des recettes fiscales de son budget général, lequel est alimenté à près de 50 % par la TVA payée par les travailleurs consommateurs. De plus, l'État-patron lui-même a une dette de 4,5 milliards d'euros à l'égard de la Sécurité sociale ! Enfin, en 25 ans, la part des profits dans la richesse nationale a augmenté de 10 % et la part des revenus du travail a baissé d'autant. Cela représente 170 milliards d'euros et l'on feint de s'étonner des 12 milliards du « trou de la Sécu ». En fait, Sarkozy perpétue le racket du patronat : comme ces prédécesseurs, il veut faire boucher ce fameux trou par les travailleurs. Pour aider le gouvernement dans ces funestes projets, les politiques et les médias veulent nous culpabiliser et nous faire croire qu'ils veulent sauver la Sécu. C'est ce piège, ce mensonge qu'il faut déjouer si nous voulons sauvegarder nous-mêmes la Sécurité sociale.

Embarrassé depuis des décennies par les acquis sociaux, le capital veut mettre à profit la situation politique pour frapper dur et fort. Mais, socialement injustes, ces mesures rencontrent une franche opposition, puisqu'elles sont rejetées par 61 % des travailleurs, des retraités, de la jeunesse. **Il est donc possible d'entrer en résistance pour que les mesures de Sarkozy ne voient pas le jour. Il est inadmissible d'aller « dialoguer » avec ce gouvernement, comme le font les principales directions syndicales. Il faut au contraire combattre dans l'unité contre les franchises médicales et les autres mesures de Sarkozy. Et, contre cette logique de privatisation de la santé, il faut lutter pour que la santé cesse d'être une marchandise, pour une santé gratuite pour tous.**

Pour une universités critique et populaire : gratuite, laïque, de qualité et ouverte à tous

La loi Péresse sur l'autonomie des universités, poursuit la soumission la plus complète de l'université aux intérêts directs du patronat. Elle s'inscrit dans le cadre du processus européen de Bologne lancé en 1998 qui a déjà donné la réforme LMD (pour Licence, Master, Doctorat) et qui a pour but la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur concurrentiel sur l'énorme et lucratif marché mondial de l'éducation.

Cette loi accentue la mise en concurrence des universités entre elles, renforce la dissociation entre les pôles d'excellence en formation et les futures universités ou cursus poubelles.

Cette loi restructure l'université et continue son processus de privatisation. Elle s'attaque donc aux statuts des personnels, qu'ils soient enseignants, chercheurs ou IATOS, et elle transfère une grande partie des compétences de l'Etat aux Conseils d'Administration.

Dorénavant **l'université pourra embaucher des contractuels**, pour assurer « *des emplois d'enseignements et des emplois scientifiques* ». Elle pourra aussi le faire pour des emplois techniques et administratifs, y compris pour des postes permanents c'est-à-dire **en remplaçant des fonctionnaires par des précaires. Les enseignants chercheurs ne seront plus nommés par des commissions de spécialistes de la discipline** mais par des comités de sélection *ad hoc* (comprenant des personnalités extérieures et pas uniquement des spécialistes de la discipline) formés après délibération du CA.

En permettant le recrutement de contractuels à la place de fonctionnaires, en renforçant les pouvoirs des présidents sur les carrières des personnels (notation au « *mérite* »), en permettant aux présidents de contrôler directement le recrutement des personnels, la fonction publique est attaquée frontalement. **Cela prépare la fin du recrutement des personnels sous le statut de la fonction publique, statut incompatible avec l'achèvement de la transformation de l'université en entreprise de formation de main d'oeuvre.**

En outre, des étudiants pourront aussi être embauchés à des emplois à la place des personnels qualifiés et défendus par des statuts (notamment dans les bibliothèques). **Au lieu d'augmenter massivement l'aide sociale étudiante, le gouvernement institutionnalise le travail salarié étudiant en mettant en concurrence étudiants et personnels.**

Face à l'inefficacité des aides sociales accordées actuellement aux étudiants, **77% doivent travailler pendant l'année scolaire ou les vacances estivales** (voire les deux) pour financer leurs études. Les emplois qu'occupent les étudiant-e-s sont majoritairement précaires (fast-food, surveillance d'internat, baby-sitting, animation...).

Les enfants d'ouvriers ont 7 fois moins de chance d'accéder à l'université que les enfants de cadres. Les étudiants issus des classes populaires, 17% en 1er cycle, ne représentent plus que 10% des étudiant-e-s en 3ème cycle. On comprend donc mieux qui sont ceux qui abandonnent leurs études durant leurs premières années et n'obtiennent finalement pas leurs licences.

Le revenu des étudiants est en moyenne de 582 Euros tandis que le seuil de pauvreté est de 650 Euros. Ainsi, les étudiants issus des classes populaires sont exclus de l'université et du système d'enseignement ou alors voués à vivre dans la pauvreté.

L'autonomie administrative des diplômés est accentuée : le CA aura désormais toute latitude pour créer et supprimer des Unités de Formation et de Recherche. **Cela s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de destruction du cadre national des diplômés.** Le CA pourra prendre lui-même l'initiative de créer des instituts, des écoles, des départements, des laboratoires et autres centres de recherche.

Par ailleurs le CA lui-même évolue peu. Cependant **la proportion d'étudiants diminue tandis que celle des personnalités extérieures (qui seront principalement « du monde de l'entreprise ») augmente (jusqu'à 40% des membres du CA).** Ces chambres d'enregistrement étaient certes déjà des caricatures de démocratie, la présente réforme aggrave encore cet état de fait. **La concentration du pouvoir a pour fonction de faciliter la gestion sur un modèle et à des fins entrepreneuriales.**

La professionnalisation des cursus est l'objectif primordial des réformes actuelles de l'université. Le code de l'éducation s'ouvre d'ailleurs maintenant par **l'annonce que l'orientation et l'insertion professionnelle font partie des missions fondamentales de l'université. Le patronat et les gouvernements à son service continuent de transformer l'université en pur et simple centre de formation professionnelle** adapté aux besoins immédiats des entreprises, et détruisant en même temps les qualifications véritables reconnues dans les conventions collectives.

En organisant la pénurie financière, l'État permettra au patronat de définir les priorités de formation et de recherche via la création par les CA de fondations, qui pourront s'ouvrir au mécénat par des fonds privés. C'est la porte ouverte à une pure et simple privatisation des enseignements.

La loi permet donc aux universités d'assumer la responsabilité globale du budget ainsi que de l'embauche et de la débauche du personnel, ce qui fait du CA un véritable gestionnaire en ressources humaines. Par ailleurs, les universités jouiront de « la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers » qu'elles occupent. On voit par là que les universités sont amenées à se transformer en véritables entreprises capitalistes.

Le gouvernement s'appuie sur les directions syndicales co-gestionnaires pour légitimer et faire passer son projet de loi. En effet les concertations et les dîners entre Sarkozy ou ses ministres et les représentants de l'Unef, de la FSU, de FO, de la CGT etc., ont été autant d'occasions qui ont préparé et facilité l'adoption de cette loi en plein mois de juillet, sans qu'aucune manifestation n'ait été organisée, contrairement aux déclarations tonitruantes de la direction du Snesup-Fsu fin juin et début juillet qui déclarait pourtant que la loi était inacceptable et que tous les moyens de lutte étaient envisageables pour s'opposer à sa mise en place. Cependant il faut distinguer entre les attitudes de ces directions syndicales : certaines comme l'Unef, ou la CFDT n'ont même pas demandé le retrait total de la loi, d'autres, comme la FSU, la CGT, Sud ont revendiqué l'abrogation de la loi. **Il s'agit pour ceux-ci de passer maintenant aux actes. Pour les militants et les syndicalistes de lutte, il s'agit de mettre en oeuvre tout les moyens pour mobiliser et d'organiser la lutte, dans l'unité, par le biais d'un rapport de force allant jusqu'à la grève totale des universités.**

Loi sur l'immigration : déni de droit, stigmatisations racistes et trompe l'œil idéologique pour diviser les travailleurs !

Une énième loi contre les immigrés (non européens) à l'initiative du gouvernement Sarkozy-Fillon (via Hortefeux, ministre chargé de l'immigration), a été adoptée par le Conseil des ministres et sera présentée au Parlement en septembre, un an à peine après la « réforme Sarkozy » de la loi CESEDA (portant création du Code sur l'Entrée et le séjour des Etrangers et le Droit d'Asile créé en 2005). Toujours dans la même logique de restriction des droits des étrangers, ce projet entrave le droit au regroupement familial (le droit pour un étranger en situation régulière de faire venir sa famille en France) et réduit les possibilités d'octroi du statut de réfugié en considérant désormais l'asile comme une migration parmi d'autres (le ministère chargé de l'immigration remplace le ministère des affaires étrangères comme tutelle de l'OFPRA, office chargé de l'instruction des dossiers des demandeurs d'asile). Et cela, au mépris total des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et aux droits des enfants consacrés par les lois et les engagements internationaux de la France.

Considéré comme une immigration familiale et non de travail, donc « subie » et non « choisie », le regroupement familial (y compris pour les immigrés en situation régulière dont le renouvellement de la carte de 10 ans ne sera plus un droit acquis) devient conditionnel à un niveau élevé de ressources (jusqu'à 1,2 fois le SMIC), des critères de logement et à la conclusion d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) avec avis du maire sur l'intégration de la famille, et à un bon niveau de français pour la famille rejoignante.

Vouloir vivre avec sa famille ou avoir des enfants, ce ne sera pas facile pour le travailleurs immigré : il lui faudra être bien « intégré », bien vu par le maire de sa commune, apprécié par son patron, disposer d'un bon salaire et d'un grand logement. Quant aux militants politiques, syndicaux et associatifs, ils auront intérêt à rentrer dans le rang sous peine de non renouvellement du titre de séjour ou ... d'expulsion !

En réalité, cet arsenal de lois et de textes réglementaires vise à aligner les conditions de vie, de travail et de circulation des travailleurs immigrés aux besoins en main d'œuvre et objectifs de profits maximum des monopoles capitalistes. Avec « l'immigration choisie », l'impérialisme français se place dans la course concurrentielle pour la chasse et le pillage des bras et cerveaux des pays dominés.

Travailleurs immigrés et non immigrés, avec ou sans papiers, salariés ou privés d'emploi : solidarité dans les luttes contre les lois anti-immigrés et la régression sociale !

Solidarité avec les sans papiers de Lille qui ont mené des luttes courageuses et une grève de la faim ! Régularisation de tous les sans papiers !

Chrono rapide des luttes des sans papiers du Nord (source CSP 59)

Jeudi 19 avril : occupation de la mairie de Lambersart par 200 sans papiers du CSP 59. L'expulsion se solde par 4 blessés et 2 départs à l'hôpital avec atèle à la jambe et au bras.

Vendredi 27 avril : occupation du bâtiment du MEDEF à Marcq-en-Baroeul par 250 sans-papiers. L'évacuation est violente : 13 personnes à l'hôpital.

Vendredi 4 mai : occupation de la fac de droit de Lille par environ 300 sans-papiers.

Vendredi 25 mai : occupation de l'espace international (CCI), le World Trade Center de Lille. Les patrons font appel à la BAC et aux CRS : expulsion manu militari, 4 blessés légers hospitalisés.

Mercredi 6 juin : deuxième occupation de la fac de droit à Lille Moulins.

Vendredi 15 juin : l'occupation de l'espace international de la chambre de commerce se solde par l'arrestation de 58 sans papiers. **25 d'entre eux entament la grève de la faim en centre de rétention.**

Vendredi 13 juillet : Sortie publique des grévistes de la faim au CHR pour faire constater leur état de santé. Après des prises de sang, une cinquantaine de grévistes sont arrêtés et placés au centre de rétention de Lesquin.

Jeudi 16 août : expulsion mouvementée de deux Guinéens vers Conakry.

Vendredi 17 août : cinq autres Guinéens sont expulsés pour Conakry. **63ième jour de grève de la faim.**

Mardi 21 août : ce matin à partir de 6H la police rafle les sans papiers installés devant les hôpitaux. 40 grévistes et deux soutiens sans papiers sont emmenés dans les commissariats, centre de rétention et locaux de rétention.

Mercredi 22 août : suite à la rafle, 10 Guinéens sont à Roissy pour l'expulsion en Guinée, 25 à Lesquin, 4 libérés et 3 disparus. Les 25 de Lesquin passent au TGI de Lille jeudi 23. 22 grévistes sont hospitalisés. 13h manif vers le consulat du Maroc 17h : les 6 grévistes de la faim hospitalisés à Seclin sont embarqués par les forces de l'ordre et 4 d'entre eux sont enfermés à Lesquin.

Jeudi 23 août : les deux sans papiers grévistes de la faim marocains ont été conduits le matin à Roissy d'où ils ont été expulsés vers le Maroc à Casablanca sur un vol d'Air France. Les 10 sans papiers guinéens grévistes de la faim emmenés au centre de rétention du Mesnil Amelot/Roissy sont passés devant le juge des Libertés à Meaux, lequel juge, à l'opposé de celui de Lille a confirmé la prolongation en rétention.

Régularisation sans condition de tous les sans-papiers !

Depuis dix-huit mois le mouvement de soutien aux élèves sans-papiers de RESF marque l'actualité à juste titre. Mais les médias ont passé sous silence l'apparition et le développement de grèves de travailleurs sans-papiers, à la fois contre l'exploitation et pour leur régularisation. Car on ne peut pas oublier que le travailleur sans-papiers est avant tout une main d'œuvre sur-exploitable pour des employeurs qui ont pignon sur rue.

Cela a d'abord été le cas de la grève à Modeluxe, une blanchisserie à Chilly-Mazarin dans l'Essonne, où 18 travailleurs sans-papiers licenciés ont été régularisés après un long combat. Puis à MétalCouleur dans le Val de Marne, où une vingtaine de travailleurs ont été également régularisés. D'autres luttes se poursuivent, à l'abattoir Cooperl en Bretagne, à Buffalo Grill (20 régularisations viennent d'être gagnées sur 51 dossier), à Paris Store (94), dans la société de vigiles OSP (93) où le patron vient d'être condamné en justice, dans le Nord avec le CSP59 avec la grève de la faim qu'ils viennent de mener.

L'entrée en lutte des travailleurs sans-papiers est un enjeu absolument essentiel pour le syndicalisme de classe, pour l'unité des travailleurs contre l'exploitation capitaliste, et notre soutien leur est totalement acquis !

A l'image des structures locales de la CGT déjà impliquées dans ces luttes, tous les syndicats doivent prendre en charge la défense et l'organisation des plus précaires des exploités !

Régularisation sans condition de tous les sans-papiers ! Avec ou sans papiers, nous sommes tous des travailleurs !

Syndicalisme international : la voix de leurs maîtres

Alors que la solidarité internationale des travailleurs, la lutte contre l'impérialisme, ses ravages et ses guerres ont toujours été essentielles pour le mouvement ouvrier, les directions syndicales françaises ont intégré la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI) qui sont purement et simplement des outils d'arrimage du syndicalisme au capitalisme international.

La CES est présentée dans les médias comme la centrale syndicale européenne. Financée par l'UE, elle est en réalité une sorte d'institution européenne, créée en 1973, qui a reçu le rang d'interlocuteur dans le domaine social : elle participe aux côtés de « Business Europe » (le grand patronat européen) à l'élaboration des politiques économiques et sociales avec la Commission européenne et elle a le pouvoir de négocier des accords-cadres européens s'imposant aux législations nationales (tel celui pour le développement des qualifications tout au long de la vie (2002) définissant la formation... hors temps de travail).

Par sa nature, la CES est donc l'outil supranational d'accompagnement syndical des régressions sociales et démocratiques au cœur de la construction européenne. Son discours et sa pratique confirment avec éclat cette mission. La CES a participé à la rédaction de la constitution européenne, a fait campagne pour le Oui et soutient le processus de Lisbonne au cœur de la guerre économique mondiale et de la casse de l'Education Nationale. Rappelons pour mémoire qu'en 2003, en plein conflit sur les retraites en France, en Autriche et en Italie, le congrès de la CES, en présence des principaux dirigeants syndicaux français, n'a pas jugé utile de dire un mot sur le sujet des retraites, encore moins de lancer un appel pour soutenir les travailleurs en lutte ou pour fédérer les luttes dans les différents pays. En fait, les dirigeants de la CES étaient occupés à auditionner Giscard, Delors et les représentants du grand patronat européen venus sceller l'alliance au sujet de la constitution européenne... Son dernier congrès a une nouvelle fois montré la dépendance de la CES vis-à-vis du grand patronat et de ses institutions puisque se sont succédés à la tribune rien moins que Barroso, Trichet, Seillière afin de marquer les limites de l'exercice de ce syndicalisme officiel : propriété privée des entreprises, flexisécurité, modération salariale, intégration européenne... Entonnant le refrain de l'« Europe sociale », le congrès a réaffirmé la nécessité d'une Europe puissante et le soutien à la « constitution européenne » et à c'est-à-dire à un empire supranational au service des grands monopoles capitalistes. Il a adopté une stratégie reconnaissant les « quatre libertés de l'UE, à savoir la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des travailleurs ». En conséquence, la déclaration « Passer à l'offensive sur les salaires » réussit la performance de ne même pas demander d'augmentation des salaires en Europe ! Docilement, le congrès a aussi réaffirmé la nécessité d'aller vers un marché du travail européen gouverné par la concurrence et la flexisécurité, ou de promouvoir des services publics européens c'est à dire la négation même des services publics puisqu'ils peuvent être confiés au privé par délégation de service public ou par les Partenariats Publics Privés (PPP). Enfin, la CES a salué la création de la CSI - dont elle est la « branche Europe ».

La CSI est en effet une sorte de CES mondiale. Elle est née en novembre 2006 de la fusion de la Confédération Mondiale du Travail (CMT) et de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL). Les militants expérimentés savent ce que peut représenter cette alliance. La CMT fut au début des années 20 une création du Vatican pour diviser le mouvement ouvrier face en particulier à l'Internationale Syndicale Rouge. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a quant à elle été créée en 1949 par le syndicat américain AFL-CIO avec les fonds, entre autres, de la CIA. La CISL, dominée par le syndicalisme « réformiste » des pays riches, a toujours accompagné syndicalement la politique de régression sociale des monopoles capitalistes par exemple en prônant « un dialogue mondial entre les syndicats et les entreprises » ou en soutenant les coups d'Etat contre Allende et très récemment contre Chavez au Vénézuéla.

La nouvelle CSI approfondit cet héritage. D'une part, elle ne condamne ni ne formule aucun mot d'ordre contre l'impérialisme ni même contre la guerre en Irak ou pour la défense du peuple palestinien. D'autre part, son programme et ses statuts reprennent mot pour mot les objectifs des institutions officielles de la mondialisation capitaliste (FMI, Banque mondiale, OMC, Union européenne,...). Ils oublient des termes aussi importants que « laïcité », « grève » ou salaire et récusent la lutte des classes et même la simple lutte et inscrivent l'« action » dans le cadre de l'ordre économique et social existant : il s'agirait comme toujours de définir une nouvelle « gouvernance mondiale » afin de réorienter la mondialisation par la négociation entre entreprises, gouvernements, syndicats et ONG. Comme le résume Guy Ryder ancien patron de la CISL devenu celui de la CSI : « On ne peut arrêter les délocalisations, mais on peut essayer de mettre en place des règles du jeu pour que ces changements soient plus acceptables. »

La CES et la CSI sont ainsi des organisations bureaucratiques, encadrées et choyées par les institutions du grand patronat et typiques du syndicalisme d'accompagnement : leur fonction est d'affaiblir les travailleurs en entretenant l'espoir de ré-orienter l'Europe et la mondialisation capitalistes au lieu de les combattre.

Là encore, que la CFDT soit partie prenante de ces organisations n'est pas fait pour surprendre. Mais la direction CGT a aussi rallié la CES puis la CSI. Bernard Thibault vient même d'être élu à la direction de la CES comme représentant des syndicats français. La direction FSU a quant à elle fini par imposer à ses militants l'adhésion à la CSI. Leur argument est que la CES et la CSI seraient des outils d'unité internationale des travailleurs et que dedans, il serait possible d'en infléchir la ligne. Il paraît bien naïf d'espérer influencer ces bureaucraties officielles que sont la CES et la CSI. Mais surtout, adhérer à ces organisations impose d'accepter leurs statuts ainsi que la dépendance du syndicalisme vis-à-vis du Capital et donc de nier les principes de classe sans lesquels le syndicalisme n'est rien d'autre qu'un allié objectif du Capital.

C'est évidemment le chemin inverse que doivent suivre les travailleurs pour ouvrir à nouveau la perspective du changement et de l'émancipation. Il est aujourd'hui vital de développer à nouveau le syndicalisme de classe, alors que le syndicalisme d'accompagnement s'organise afin de diviser et d'affaiblir les travailleurs, au niveau national et international. Ce syndicalisme de classe ne peut avoir pour seul but d'arracher au capital des réformes positives pour les salariés, mais aussi celui d'abolir l'exploitation capitaliste. Il doit, pour paraphraser Marx, lutter contre les régressions, mais aussi contre leurs causes, c'est-à-dire le système lui-même. C'était d'ailleurs bien sûr l'esprit de la Charte d'Amiens et cette exigence est d'autant plus moderne que le capitalisme remondialisé est aujourd'hui entièrement régressif et qu'il ne peut y avoir en son sein aucune solution aux problèmes économiques et sociaux des travailleurs.

LE SYNDICALISME DE LUTTE DE CLASSE : INTERNATIONALISTE, CONTRE L'OPPRESSION DES PEUPLES ET LES GUERRES IMPÉRIALISTES

La mondialisation impérialiste, dominée par les États-Unis, a besoin pour augmenter ses taux de profits de mener une politique coloniale et néo-coloniale s'appuyant sur les bourgeoisies des pays dominés. Dans le cadre de la lutte à mort pour trouver de nouvelles parts de marché et pour investir ses capitaux à l'étranger, de s'assurer directement le contrôle des matières premières dans les pays dominés, ainsi que d'une main d'œuvre surexploitée. Il s'agit de mettre en concurrence la force de travail au niveau mondial.

Pour ce faire, l'impérialisme français, comme américain, n'hésite pas à intervenir militairement pour imposer son contrôle direct (guerre permanente de l'impérialisme français en Afrique sous des prétextes humanitaires, guerre sans limites de Bush). Avec son cortège de barbarie, c'est ce à quoi on assiste aussi bien au Rwanda qu'en Côte d'Ivoire, en Afghanistan et en Irak et, par Israël interposé, en Palestine et au Liban.

En Afrique, la colonisation française, flanquée de son alliée indéfectible, l'église catholique, et d'une multitude d'ONG, a maintenu les peuples dans un état de pauvreté extrême et de morcellement qui se poursuit aujourd'hui sous les régimes néo-coloniaux.

En Irak, l'occupation impérialiste a installé un gouvernement réactionnaire et provoqué la montée de l'islamisme politique dont le but est d'imposer un régime moyenâgeux basé sur la charia. En Afghanistan, c'est l'impérialisme US lui-même qui a installé les talibans au pouvoir.

Quant à l'Union européenne, qui coordonne la politique des principaux impérialismes d'Europe, elle soutient le néo-colonialisme, collabore avec l'OTAN, affame le peuple palestinien...

Partout, les rivalités inter-impérialistes augmentent la violence et les risques de guerres, dont le plus lourd fardeau est toujours supporté par les peuples. Partout, la violence militaire n'est que l'aboutissement terrible d'une violence capitaliste que les travailleurs supportent quotidiennement. Mais partout aussi, les peuples dominés et les classes ouvrières résistent et se battent pour leurs droits.

Le syndicalisme de lutte de classe se doit de combattre pour que l'unité des organisations du mouvement ouvrier se réalise contre l'impérialisme, ses guerres, ses exactions, sa barbarie et, en premier lieu, contre l'impérialisme français. En même temps, nous devons apporter tout notre soutien aux peuples qui luttent contre l'impérialisme et particulièrement aux organisations du mouvement ouvrier. Et notre premier soutien, c'est de lutter ici contre notre propre impérialisme, nos propres patrons, notre propre gouvernement.

TOUTES LES TROUPES D'OCCUPATION DEHORS ! À BAS LA GUERRE IMPÉRIALISTE !